

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION PROFESSIONNELS

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Le portail GÉOFONCIER est porté par l'Ordre des Géomètres-Experts. Il se présente comme le guichet unique de l'information géographique foncière en France. Le portail GÉOFONCIER permet notamment de consulter la base de données de l'ensemble des interventions foncières effectuées par les géomètres-experts depuis 1997.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après dénommées les « Conditions Générales ») décrivent les termes et conditions applicables à l'accès et à l'utilisation du portail de cartographie GÉOFONCIER EXPERT (Ci-après désigné « le Portail ») accessible depuis le Portail Internet www.geofoncier.fr / accès Géofoncier EXPERT (Ci-après désigné « le Portail ») ou l'application mobile disponible sur google play, gérés par la Société GÉOFONCIER SAS (Ci-après dénommée « la Société ou GÉOFONCIER ») via un accès réservé à tous professionnels qui créent un espace dédié (ci-après « l'Utilisateur »).

L'accès au Portail et son utilisation sont subordonnés, notamment, au respect des présentes Conditions Générales. Tout Utilisateur souhaitant accéder au Portail doit avoir pris connaissance préalablement, accepté ces Conditions Générales et s'engage à les respecter sans réserve. GÉOFONCIER se réserve le droit d'apporter aux Conditions Générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

Pour la bonne compréhension des Conditions Générales, les abréviation et termes suivants auront les significations précisées ci-dessous :

ABONNE : tout titulaire d'un abonnement payant UTILISATEUR : toute personne qui utilise le portail

GE : Géomètre-Expert

OGE : Ordre des Géomètres-Experts RFU : Référentiel Foncier Unifié

DMPC : Document Modificatif Parcellaire Cadastral

DFV : Donnée de la Valeur Foncière

SPDC: Serveur Professionnel des Données Cadastrales

ERP : Etat des risques et pollution IGN : Institut Géographique National API : Application interface Programmation

GPU: Géoportail de l'Urbanisme

CNIL : Comité Nationale de l'Informatique et des Libertés RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

ARTICLE 2 – CRÉATION DE COMPTE

Afin d'accéder aux différents services proposés par GÉOFONCIER, chaque Utilisateur doit créer obligatoirement un compte.

L'Utilisateur renseigne son nom, prénom, son activité professionnelle, son adresse mail professionnelle et génère le mot de passe correspondant.

Lors de la création du compte de l'Utilisateur, ce dernier doit cocher la case par laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales. Celles-ci sont consultables à tout moment directement sur l'espace professionnel dédié de l'Utilisateur.

ARTICLE 3 – L'ABONNEMENT GEOFONCIER EXPERT 3.1 Les SERVICES CONTENUS DANS L'ABONNEMENT GEOFONCIER EXPERT :

Accès au Portail Cartographique: Accès à un catalogue de données cartographiques issues de l'Open Data en lien avec les données Foncières. A ce jour, plus de 250 couches de données géographiques et réglementaires sont disponibles. Chaque Utilisateur peut les sélectionner et les enregistrer pour les prochaines sessions. Des fonctionnalités de localisation (adresse, parcelle, point), d'impression, de mesures dynamiques, d'annotation, d'export de partage sont également disponibles.

Accès au Portail Géofoncier ALSACE-MOSELLE: Permet à l'Utilisateur de découvrir le portail spécifique Alsace - Moselle sur l'ensemble des 3 départements (Bas Rhin, Haut Rhin et Moselle).

Interventions Géomètres-Experts et Référentiel Foncier Unifié (RFU): L'Utilisateur peut accéder à la localisation des opérations foncières réalisées par les géomètres-experts et identifier immédiatement le géomètre-expert qui est intervenu.

L'Utilisateur pourra également visualiser par le Référentiel Foncier Unifié (RFU) la figuration des limites de propriétés bornées qui précise la position des bornes implantées et le nom du géomètre-expert auteur de l'opération.

Fiche parcelle: Fonctionnalité majeure du Portail, elle permet d'accéder automatiquement en un seul clic à un certain nombre d'informations croisées à l'échelle de la parcelle: Cadastre, Transactions immobilières (DVF), Urbanisme (PLU) du Géoportail de l'Urbanisme, Rapport Geo-Risques du BRGM, Permis de Construire, Photographies aériennes anciennes de l'IGN, adresse, visualisation street-view...

Les informations concernant le propriétaire ne sont disponibles que pour les géomètres-experts et les notaires (SPDC).

Documents cadastraux: Près de 10 000 000 de DMPC sont déjà localisés à la parcelle et consultables en ligne. Vous aurez l'information de son numéro, son statut, sa date, son auteur et vous pourrez le télécharger s'il a été dématérialisé au préalable par l'OGE. Géofoncier vous propose la filiation de la parcelle avec son arbre généalogique dynamique : une 1ère en France.

L'Utilisateur trouvera des données des Documents d'Arpentage, dont l'exécution est toujours réalisée par un géomètre-expert. Il est notamment obligatoire lors de la



mutation d'un terrain enregistré par acte notarié, réalisation d'un plan de bornage ou d'arpentage, mais également lors de la formation de nouvelles limites d'une propriété lors de division des parcelles cadastrales.

Accès SPDC: Accès au serveur professionnel des données cadastrales, accès sécurisé et <u>réservé exclusivement aux géomètres-experts et notaires.</u>

Conditions particulières d'utilisation du module SPDC: Suivant les modalités définies par la DGFIP ce module est réservé exclusivement à l'usage des abonnés notaires et géomètres-experts.

Service Mes Documents partagés: Ce service permet aux Utilisateurs qui travaillent régulièrement avec 1 ou plusieurs géomètres-experts de télécharger avec l'accord préalable du Géomètre-Expert concerné, les documents qu'il a produits.

Service GÉO DELIM: Ce service s'adresse aux collectivités locales et territoriales ainsi que les gestionnaires d'infrastructures, qui peuvent ainsi rédiger et diffuser très simplement des arrêtés d'alignement de la voirie publique et arrêtés de délimitation, en étroite collaboration avec les géomètres-experts. Ce service est offert par l'Ordre des Géomètres-Experts (OGE)

Accompagnement Personnalisé: Service proposé dans le cadre d'un abonnement « Grand Compte » permet de disposer d'un accompagnement personnalisé pour le paramétrage de vos comptes ainsi que de la prise en main de l'outil (accompagnement à la prise en main de l'outil et de ses différentes fonctionnalités).

3.2 - PRIX de l'ABONNEMENT GEOFONCIER EXPERT

Abonnement GÉOFONCIER EXPERT de 1 à 10 Utilisateurs :

L'abonnement peut être souscrit en ligne ou par l'intermédiaire d'un bon de commande.

Cet abonnement propose un accès de 1 à 10 Utilisateurs. Cet abonnement donne accès aux services suivants :

- Accès au portail Cartographique
- Intervention GE et RFU
- Fiche parcelle
- DMPC
- Mes documents partagés
- Portail Alsace Moselle

<u>Abonnement mensuel</u>: Le coût de l'abonnement est de 21 € HT par mois et par Utilisateur. L'abonnement mensuel est souscrit en ligne.

Abonnement annuel: En cas de souscription d'un abonnement pour une durée de 12 mois, le montant est porté à 200 € HT par Utilisateur. L'abonnement annuel est souscrit par le biais d'un bon de commande.

Abonnement GÉOFONCIER au-delà de 10 Utilisateurs : Grand Compte

Au-delà de 10 Utilisateurs, nos équipes commerciales adresseront sur demande un devis personnalisé.

Le tarif de l'abonnement Grands Comptes sera calculé en fonction du nombre d'Utilisateurs et des besoins fixés par le Client.

Le service Grand Compte comprendra ainsi :

- Accès au portail Cartographique
- Interventions GE et RFU
- Fiche parcelle
- DMPC
- Mes documents partagés
- Portail Alsace Moselle
- DFV Expert
- Un accompagnement personnalisé (1h de formation)

ARTICLE 4 – LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 LES SERVICES CONTENUS DANS CHAQUE OPTION COMPLEMENTAIRE

Ces options complémentaires sont accessibles aux Abonnées de GEOFONCIER EXPERT.

Attention, certaines options ne peuvent être souscrites que dans le cadre d'un abonnement GEOFONCIER EXPERT annuel (voir liste des options concernes sur le Portail).

Ces options font l'objet d'une tarification spécifique (article 4.2) à laquelle s'ajoute le prix de l'abonnement souscrit (article 3.2).

Service DVF Expert : Permet de disposer d'outils de recherches multicritères pour l'exploration des demandes de valeurs foncières (DVF) au moyen de filtres complétés par affichage cartographique. Cet outil met à disposition sur une carte ou dans un fichier, les ventes faites depuis 2014 à savoir :

- les cartes de transactions
- le prix de vente
- le prix estimé :m2
- le type de bien
- le nombre de pièce

Cet outil permet de visualiser dans le quartier ou la commune qui intéresse l'utilisateur des résultats d'évaluation du marché, grâce notamment à des données statistiques INSEE

Ce service est facturé 180 € HT pour un abonnement annuel et 18 € HT par mois pour un abonnement mensuel et ce quel que soit le nombre d'utilisateurs attachés à l'abonnement.

Service MES PROPRIÉTÉS: Ce service optionnel est adapté pour la visualisation, le stockage et le partage de documents fonciers. Véritable interface de travail, ce service permet la gestion dynamique de vos documents fonciers (par géolocalisation et par dossier). Il accompagne très facilement les utilisateurs du secteur privé et public en



recherche d'un service pour la gestion de son patrimoine foncier et de ses documents

<u>Service TABELIO</u>: Ce service permet de générer de façon automatisée les rapports multi-parcellaires. Véritable solution innovante, issue de 2 années de recherches et développement, TABELIO permet de constituer par l'Abonné un rapport automatisé et personnalisé. Ce module est interactif avec le SPDC, réservé aux Notaires et aux Géomètres-Experts.

Les Abonnés au Service TABELIO pourront ainsi éditer, jusqu'à 10 parcelles contiguës à la parcelle initiale, les éléments relatifs suivants :

- Cadastre (Mod 1, nom et adresses des propriétaires des parcelles sélectionnées et des parcelles voisines, extrait de plan cadastral et extrait de l'ortho photo aérienne
- Propriétaires (parcelles détenues sur la commune par les propriétaires des parcelles sélectionnées, BODACC, gels des avoirs...) Cet onglet est accessible aux notaires et aux géomètres-experts par le SPDC.
- L'Urbanisme (rapport d'urbanisme du GPU autorisations des Droits du Sol (ADS), NRU pour les communes qui l'ont automatisé)
- Aux risques : Géorisques, ERP, BASIAS, BASOL, ICPE, PEB, radon...)
- À l'environnement : recul du trait de côte, espaces protégés (ZNIEFF, NATURA 2000).
- À l'historique du parcellaire cadastral : document d'arpentage, filiation des parcelles)
- À l'historique des interventions foncières des géomètres-experts
- Aux Copropriétés
- Aux valeurs des ventes (DVF: Données des valeurs foncières)

Information spécifique relative aux ERP: État des Risques et Pollutions. Le service TABELIO propose un inventaire et une édition des risques et pollutions référencées sur les sites open data de l'administration. L'imprimé Cerfa de l'ERP est renseigné de toutes les informations issues de l'open data collectées par TABELIO. Il est précisé que l'utilisateur assurera la complétude des informations réglementaires non renseignées et en particulier pour les PPR les informations relatives aux prescriptions de travaux.

Information spécifique relative aux Copropriétés: Les informations fournies par TABELIO pour les copropriétés sont issues du Registre National des Copropriétés. Il est précisé que le registre national n'intègre pas à ce jour la totalité des copropriétés existantes. Les notaires et les géomètres-experts se référeront au SPDC pour identifier les copropriétés manquantes

Conditions particulières d'utilisation du module SPDC: Dans le cadre de TABELIO ce module permet la collecte des informations relatives aux propriétaires fonciers des parcelles sélectionnées et aux copropriétés. Ce module fonctionne sous le contrôle de la DGFIP, GÉOFONCIER ne peut

être tenu responsable des indisponibilités de fonctionnement dans le service de TABELIO.

Service MAJIC et MAJIC Expert : Ce service destiné aux collectivités, permet après avoir récupéré le fichier auprès de la DGFIP, à GÉOFONCIER d'intégrer les données au portail. MAJIC permettra de consulter directement le nom des propriétaires de votre commune. Cette donnée, exclusivement réservée à la consultation de votre compte, facilite l'accès à l'information des propriétaires des collectivités, et de toute autre entité chargée d'une mission de service public.

4.2 - PRIX des OPTIONS COMPLEMENTAIRES

<u>Option DVF Expert</u>:_Souscription mensuelle (en ligne): Le prix est de 18 € HT par mois.

Souscription annuelle (bon de commande): Le prix est de 180 € HT par an et par compte quel que soit le nombre d'Utilisateurs.

<u>Option MES PROPRIÉTÉS</u>: Cette option ne peut être souscrite que dans cadre d'un abonnement annuel à GEOFONCIER Expert.

Souscription annuelle (bon de commande) : Le prix est de 240 € HT par an et par compte quel que soit le nombre d'Utilisateurs.

L'intégration des unités foncières du client abonné (« frais de mise en services Mes propriétés à l'installation ») fera l'objet d'un devis et d'une facturation spécifique.

<u>Option TABELIO</u>: Cette option ne peut être souscrite que dans le cadre d'un abonnement annuel à GEOFONCIER Expert.

Le prix de cette option est fixé à l'unité pour chaque rapport parcellaire. Son coût et de 20 € HT par rapport commandé.

Options MAJIC et MAJIC EXPERT: Ce service fera l'objet d'un devis préalable et est facturé à la demande de la collectivité et fixé en fonction de critères définis par GÉOFONCIER.

Il ne peut être déployé que dans le cadre de la souscription d'un abonnement annuel à GEOFONCIER Expert.

ARTICLE 5 - PAIEMENT - FACTURATION

Le paiement pourra se faire mensuellement par Carte Bancaire mais également par virement bancaire, chèque ou prélèvement.

Lors de la souscription de l'abonnement en ligne, l'Utilisateur renseignera les informations nécessaires à la mise en place du paiement. Ces informations sont visibles et modifiables dans l'espace « VOTRE ABONNEMENT ».

Le paiement interviendra chaque mois à la date de souscription de l'abonnement ou à sa date de renouvellement. Il donne droit aux services correspondants à la formule d'abonnement choisie. Le montant dû correspond au montant mensuel de l'abonnement en vigueur à la date du paiement.



La facture mensuelle correspondante à l'abonnement souscrit est disponible sur le Portail dans l'espace dédié du professionnel.

Un paiement peut également se faire par virement bancaire ou par chèque (via un bon de commande). Dans ce cas, l'engagement est porté à 1 an et doit être payé d'avance en une seule fois pour la période concernée.

ARTICLE 6 – DEFAUT OU RETARD DE PAIEMENT

Le défaut de paiement à la date de règlement fixée rendra immédiatement exigible le montant figurant sur cette facture sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix. Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans formalité l'application de pénalités calculées par application au montant HT de la facture impayée du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En cas de défaut de paiement, GEOFONCIER aura la faculté d'exiger le paiement immédiat du solde restant dû, de suspendre aux services couvets dans l'abonnement et/ou les options complémentaires et ce, jusqu'au complet paiement des sommes dues, sans préjudice de demander des dommages et intérêts et/ou la rupture de la relation commerciale.

ARTICLE 7 – DURÉE – RÉSILIATION

L'abonnement souscrit en ligne est fixé à une période d'engagement comprise entre un mois et un an. Ces abonnements seront reconductibles tacitement pendant une durée illimitée. Le titulaire du compte pourra résilier son abonnement à tout moment directement sur le Portail. Cette résiliation sera effective à compter de la fin de la période mensuelle ou annuelle souscrite.

Pour les abonnements effectués par bon de commande, l'abonnement sera valable pour la durée minimale d'un an sans reconduction tacite. Il conviendra de se rapprocher des services commerciaux afin de renouveler l'abonnement par l'utilisateur.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

L'Utilisateur est responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants et mot de passe) qui sont fournis par GÉOFONCIER pour permettre l'accès au Portail.

Les accès réservés se font par la déclinaison d'un login et d'un mot de passe, préalablement enregistrés auprès de l'administrateur du réseau. Téléphone : 0820 562 290 - Courriel : support.commercial@geofoncier.fr

Les mots de passe et identifiants sont personnels et ne peuvent être divulgués. A ce titre, l'Utilisateur est seul responsable de leur utilisation y compris pour les comptes collaborateurs supplémentaires. Toute tentative de substitution de mot de passe ou d'identifiant d'un autre Utilisateur est strictement interdite.

Il vous incombe d'alerter GÉOFONCIER sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à votre disposition.

Chaque Utilisateur s'engage à fournir des informations correctes, sincères et véritables le concernant durant toute la durée d'utilisation du Portail et des services de GÉOFONCIER et devra informer GÉOFONCIER de tout changement des données de façon volontaire et dans les plus brefs délais.

En outre, il est formellement interdit de tenir sur le Portail :

- de porter atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers (notamment textes, photographies) ou le droit à l'image des personnes (publication de la photographie d'une personne sans autorisation, pour lesquels vous ne disposez pas des autorisations nécessaires des auteurs et/ou ayants droit);
- des propos à caractère raciste, xénophobe, antisémite, homophobe, négationniste, pornographique, pédophile, pédopornographique, injurieux, diffamatoires, ou portant atteinte à la vie privée ou à la dignité humaine;
- des propos incitant à la violence, au suicide, au terrorisme, à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illicites ou incitant aux crimes ou aux délits ou qui en font l'apologie;
- de publier intentionnellement du contenu faux, erroné ou trompeur;
- de publier des contenus faisant la promotion de services à but lucratif.

Cette liste est non limitative.

En cas de manquement par un Utilisateur à l'une ou l'autre des règles précitées, GÉOFONCIER se réserve le droit de bloquer l'accès au Portail de façon temporaire ou définitive, sans aucune contrepartie.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

GEOFONCIER s'engage à réaliser ses obligations telles qu'elles découlent des Conditions Générales avec tout le soin requis à ce titre, conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques d'ingénierie dans le cadre d'une obligation de moyens.

Au regard des conditions d'utilisation du Portail et des Services, l'Utilisateur confirme avoir conscience des contraintes occasionnelles liées à l'utilisation d'Internet.

En conséquence, GÉOFONCIER ne peut être tenue responsable :



- des difficultés, ralentissements, voire l'interruption de l'accès de l'Utilisateur au Portail pour des raisons liées à son fournisseur d'accès à Internet et/ou à son installation matérielle personnelle;
- de toute malveillance ou fraude d'un tiers via Internet visant l'Utilisateur, son matériel ou les données du Portail:
- du contenu des Portails référencés sur le Portail;
- de tous dysfonctionnements ou détériorations du matériel informatique ou téléphonique de l'utilisateur en cas d'intrusion ou contamination par un virus informatique.
- des dommages résultant de l'utilisation du Portail, de l'attitude, de la conduite ou du comportement d'un autre utilisateur.
- des faits dus à un cas de force majeure, un cas fortuit ou du fait d'un tiers ou de la victime du dommage.
- des données consultables qui restent sous l'entière responsabilité des producteurs.
- de l'exactitude ou à l'exhaustivité des Données Tierces
- du contenu ou de l'exactitude des liens hypertextes proposés sur le Portail

GÉOFONCIER s'efforce de proposer le meilleur service aux Utilisateurs et de rendre le Portail compatible avec un maximum de systèmes d'exploitation et de périphériques fixes ou mobiles. Toutefois, l'Utilisateur ne saurait tenir GÉOFONCIER responsable en cas d'incompatibilité entre le Portail et son ou ses périphérique(s) fixe(s) et/ou mobile(s). Par ailleurs, afin de garantir le meilleur service possible, GÉOFONCIER se réserve le droit d'interrompre l'accès au Portail ponctuellement pour des raisons de maintenance du Portail Internet. Chaque interruption sera annoncée sur le Portail Internet avant qu'elle n'intervienne.

En cas de violation par l'Utilisateur des réglementations et des lois en vigueur, GÉOFONCIER pourra, sans préavis, suspendre ou résilier l'inscription et/ou l'accès aux Services.

DONNÉES ET INFORMATIONS ACCESSIBLES :

L'ensemble des données auxquels GÉOFONCIER donne accès dans le cadre de ses abonnements sont des données tierces issues d'OPEN DATA (publique et privé), de conventions, de partenariats, de sources administratives...

Un catalogue des données est disponible sur le Portail et répertorie l'ensemble des données utilisées, les couches, les métadonnées de couches, les sites et les portails.

GEOFONCIER ne fournit aucune garantie sur leur exactitude ou leur adéquation aux besoins spécifiques des Utilisateurs du Portail.

Les contenus du Portail n'engagent en aucun cas la responsabilité de GEOFONCIER en cas de dommage direct ou indirect découlant de leur non-conformité à la réalité du terrain.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

GÉOFONCIER protège la vie privée en assurant la protection, la confidentialité, la non-altération, la disponibilité et la sécurité des données personnelles des Utilisateurs.

Les données personnelles sont recueillies lors de la création du compte pour lequel les données suivantes sont collectées : Nom, prénom, adresse e-mail de l'Utilisateur ainsi que son activité professionnelle.

Ces informations personnelles sont collectées aux fins d'authentification pour la gestion des Sessions Utilisateurs ainsi qu'à la connexion sur le portail pro.geofoncier.fr et en exécution des présentes Conditions Générales.

GÉOFONCIER peut être tenu de communiquer les données personnelles en cas de demandes légitimes d'autorités publiques, notamment pour répondre à des exigences en matière de sécurité nationale, de lutte contre la fraude ou d'application de la loi.

Dans tous les autres cas, l'Utilisateur sera averti des traitements que GÉOFONCIER envisage de faire.

GÉOFONCIER veille à ce que seules des personnes habilitées au sein de GÉOFONCIER puissent accéder aux données personnelles lorsque cet accès est nécessaire.

Les prestataires de services peuvent également être destinataires des données personnelles strictement nécessaires à la gestion des sessions Utilisateurs.

Les opérations avec un prestataire destinataire des données font l'objet d'un contrat afin d'assurer la protection des données et du respect des droits de l'utilisateur.

Les données sont stockées dans le respect de la législation française et de la réglementation européenne.

Les durées de conservation des données respectent les recommandations de la CNIL et/ou les obligations légales.

Au terme de ces durées, GÉOFONCIER peut procéder à l'archivage des données, notamment pour répondre aux délais de prescription des actions en justice.

A l'occasion de la consultation du Portail, GÉOFONCIER peut être amenée, si l'Utilisateur l'accepte, à déposer sur l'ordinateur de l'Utilisateur, grâce au logiciel de navigation, des cookies. Les cookies permettent d'identifier l'ordinateur de l'utilisateur lors des prochaines consultations et à conserver les préférences Utilisateur ainsi que son panier le cas échéant.

Certains cookies sont indispensables à la navigation sur le Portail de GÉOFONCIER, leur suppression peut entraîner des difficultés. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier les informations contenues dans ce cookie.

Grâce aux paramétrages du logiciel de navigation, l'Utilisateur peut, à tout moment, simplement et gratuitement, choisir d'accepter ou non l'enregistrement de cookies sur l'ordinateur. L'utilisateur peut configurer le logiciel de navigation selon sa volonté, de manière à ce que des cookies soient acceptés et enregistrés dans l'ordinateur ou, au contraire, afin qu'ils soient refusés.

Dans l'objectif de permettre à l'Utilisateur de contrôler les usages des données personnelles, il bénéficie des droits



suivants: droit de s'opposer aux traitements des données personnelles; droit d'accéder aux données personnelles que GÉOFONCIER traite; droit de les rectifier; droit à l'effacement; droit à la portabilité des données; droit à la limitation du traitement; droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication des données personnelles après la mort.

L'Utilisateur peut exercer les droits :

- Par mail, accompagné d'une copie de tout document d'identité: rgpd@geofoncier.fr.
- Par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité en s'adressant à : GÉOFONCIER – RGPD – 79 cours Charlemagne ,69002, LYON

Si l'Utilisateur souhaite des précisions sur le contenu des droits, il doit contacter GÉOFONCIER aux adresses susmentionnées.

GÉOFONCIER fournit les éléments de réponses aux demandes dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception des demandes.

Respecter le droit à la protection, à la sécurité et à la confidentialité des données de l'utilisateur, est la priorité de GÉOFONCIER.

GÉOFONCIER met en place des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées au degré de sensibilité des données personnelles pour les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

Lors de l'élaboration, de la conception, de la sélection et de l'utilisation des services qui reposent sur le traitement de données personnelles, GÉOFONCIER prend en compte le droit à la protection des données personnelles dès leur conception.

Toutes les données personnelles étant confidentielles, leur accès est limité aux collaborateurs de GÉOFONCIER ou prestataires agissant pour le compte de GÉOFONCIER, qui en ont besoin dans le cadre de l'exécution de leurs missions. Toutes les personnes ayant accès aux données sont liées par un devoir de confidentialité et s'exposent à des mesures disciplinaires et/ou autres sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

GÉOFONCIER est totalement engagée pour une protection efficace des données personnelles que l'Utilisateur lui confie. Dans ce souci permanent de sécurité et de protection, GÉOFONCIER encourage l'Utilisateur à faire preuve de prudence pour empêcher tout accès non autorisé à ses données personnelles et à protéger ses terminaux (ordinateur, smartphone, tablette) contre tout accès non souhaité, voire malveillant, par un mot de passe robuste, qu'il est recommandé de changer régulièrement.

Le responsable du traitement GÉOFONCIER est disponible pour répondre aux questions de l'Utilisateur à l'adresse suivante : dpo@geofoncier.fr.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française, quel que soit le pays de connexion au Portail. La SAS GÉOFONCIER est seule habilitée à traiter les réclamations ou litiges relatifs à l'utilisation du Portail, aux documents téléchargés.

En cas de litige, l'Utilisateur et GÉOFONCIER conviennent de tenter de bonne foi de trouver une solution à l'amiable avant toute action en justice. Les présentes Conditions Générales sont soumises à la compétence exclusive des Tribunaux de LYON, sous réserve de toute autre disposition impérative

ARTICLE 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les illustrations, le contenu éditorial, les divers éléments de la charte graphique ainsi que les données cartographiques présent sur le Portail sont protégés par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et restent la propriété exclusive de l'Ordre des Géomètres-Experts, de GÉOFONCIER ou de chacun des contributeurs en cas de données tierces.

L'Utilisateur s'engage à ne faire aucun usage de ces données et documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Nul n'est autorisé à reproduire, représenter, modifier, adapter, exploiter, diffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, ces éléments du Portail sauf autorisation express et préalable de l'Ordre des Géomètres-Experts et de GÉOFONCIER.

Il est strictement interdit d'apposer ou de diriger vers le Portail tout lien, quel qu'en soit la technique et la visualisation à l'écran et en particulier lorsque ce pointage engendre une confusion entre le Portail de GÉOFONCIER et le Portail d'un tiers.

Les données et documents versés dans ladite base de données restent la propriété de leurs auteurs.

L'Utilisateur s'engage à ne pas modifier ou altérer les données ou documents obtenus ou à l'exploiter commercialement sans accord préalable de GEOFONCIER.

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend au sens de l'article 1218 du Code civil comme un événement qui, échappant au contrôle du débiteur, ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux (2) jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie).